

Commis de contrôle au bureau des douanes principal à Zurich-gare P. V. : M. Hans Liechti, de Landiswil, actuellement commis de première classe au bureau des douanes de Bâle-Poste.

Commis de II^e classe de l'administration des douanes : M. Armand Giddey, de Grandvaux, jusqu'ici employé à titre provisoire.

(Du 9 juillet 1920.)

Département politique.

Division des affaires étrangères.

Secrétaire de chancellerie de la légation de Suisse à Vienne : M. Jacques Siegrist, de Bâle, titulaire provisoire de l'emploi.

PUBLICATIONS

DES

DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS

DE LA CONFÉDÉRATION

Recettes de l'administration des douanes dans les années 1919 et 1920.

Mois	1919	1920	1920	
			Augmentation	Diminution
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Janvier . .	2.740.195, 62	8.312.016, 77	5.571.821, 15	—
Février . .	3.143.992, 80	7.207.796, 82	4.063.804, 02	—
Mars . . .	3.698.629, 93	7.312.350, 94	3.613.721, 01	—
Avril . . .	5.216.595, 43	7.726.712, 37	2.510.116, 94	—
Mai	6.909.208, 66	7.060.877, 48	151.668, 82	—
Juin	5.991.340, 67	7.052.471, 54	1.061.130, 87	
Juillet . . .	6.483.099, 49			
Août	5.264.343, 53			
Septembre .	6.020.070, 03			
Octobre . . .	6.113.970, 27			
Novembre . .	6.501.234, —			
Décembre . .	9.528.762, 25			
Total	67.611.442, 68			
A fin juin . .	27.699.963, 11	44.672.225, 92	16.972.262, 81	—

Lancement par dessus bord d'aéronefs de feuilles volantes dans un but de réclame.

Dans l'intérêt de la sécurité publique, l'article 22 de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 janvier 1920 interdit le jet d'objets, de quelque nature qu'ils soient, par dessus bord d'aéronefs. Cependant, l'office aérien fédéral peut autoriser des exceptions à cette interdiction, sur demande spéciale et quand les objets qui doivent être lancés sont tels que leur jet n'est pas dangereux. Le lancement de *tracts politiques* reste formellement interdit.

L'office aérien fédéral ne donnera son autorisation spéciale que sur la base d'une *recommandation de l'autorité de police cantonale* de la région où doit s'effectuer le lancement. En plus, il sera exigé de l'entreprise chargée du lancement *un engagement par lequel elle prend formellement sous sa responsabilité tous les dommages éventuels* qui pourraient être causés par ce jet.

Les demandes d'autorisation spéciale pour le lancement de réclames-volantes doivent être adressées à l'office aérien fédéral à Berne *par l'entreprise d'aviation qui sera chargée du lancement* et non par la personne (entreprise commerciale, comité de fête, etc.) qui l'en charge. Ces demandes devront être accompagnées des documents sus-cités.

Berne, le 26 juin 1920.

(1.)

Office aérien fédéral.

Admission de systèmes de compteurs d'électricité à la vérification et au poinçonnage officiels.

En vertu de l'article 25 de la loi fédérale du 24 juin 1909 sur les poids et mesures, et conformément à l'article 16 de l'ordonnance du 9 décembre 1916, sur la vérification et le poinçonnage officiels des compteurs d'électricité, la commission fédérale des poids et mesures a admis à la vérification et au poinçonnage officiels les systèmes de compteurs d'électricité suivants, en leur attribuant le signe de système mentionné :

Fabricant : *Brown, Boveri & Cie S. A., Baden.*

Adjonction à la publication du 9 avril 1920 au
 S Transformateur de tension, type TOMe 541, 551, 561,
 651, 661, 671, 851, 861, 871, 1131, 1141, 1151, 1161, 1171.

Fabricant : *Société Genevoise d'Instruments de Physique,
 Genève.*

S Compteur à induction pour courant alternatif mo-
 41 nophasé (deux et trois fils), type SG 5.

Berne, le 26 juin 1920.

*Le président de la commission fédérale
 des poids et mesures,*

J. Landry.

MISE AU CONCOURS
 DE
TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES
ANNONCES ET INSERTIONS

TRAVAUX

Travaux de fouilles pour pose de câbles.

L'administration des télégraphes et des téléphones met en soumission les travaux de terrassement, de maçonnerie et de pose de tuyaux pour canalisations de câbles Lucerne-Altdorf, section Seewen-Laurez-Goldau (3 lots).

I. Lot : Seewen-Kalkofen.

Longueur de la fouille, environ 2475 m.

Travaux de terrassement pour les chambres, environ 490 m³.

Travaux de bétonnage pour les chambres, env. 245 m³

Pose de tuyaux en fonte de 250 mm de diamètre.

II. Lot : Kalkofen-Restaurant Waage.

Longueur de la fouille, environ 2250 m.

PUBLICATIONS DES DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1920
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.07.1920
Date	
Data	
Seite	895-897
Page	
Pagina	
Ref. No	10 082 544

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.